



CCEB

3 Rue des Moulins
31700 CORNEBARRIEU

À l'attention de BROUSSE Frédéric

Objet : Résultat audit QualiPAC Chauffage n°104606 (cas 1)

Identifiant entreprise : 43617

Fait le 13 septembre 2022, à Paris.

Monsieur,

Conformément à la charte QualiPAC Chauffage, Qualit'EnR a mandaté Evonia pour la réalisation d'un audit sur l'une de vos installations de pac air-air.

Lors de l'audit de votre installation chez M./Mme TREUTENAERE Hélène, aucun défaut technique n'a été relevé.

Nous tenons à vous féliciter pour la qualité du travail effectué, qui contribue positivement à l'image des pompes à chaleur ainsi qu'à son développement durable dans notre pays.

Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler que l'audit est un critère obligatoire pour le renouvellement de votre prochaine qualification et qu'une demande doit être déposée auprès de nos services pour obtenir votre prochain certificat de qualification.

Qualit'EnR est une association engagée auprès des professionnels notamment afin de promouvoir la qualité des installations EnR en France. C'est dans cette démarche d'amélioration des pratiques que nous aimerions connaître votre avis concernant le déroulement de cet audit au travers d'une enquête de satisfaction. Le code de sécurité suivant 104606 vous sera demandé au début de cette enquête électronique accessible depuis le lien suivant : enquête de satisfaction - https://docs.google.com/forms/d/1qsf2wCNfTm_HetD6xc0iLj1p-MBHIW5LUUU0AlqCwQ/viewform.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

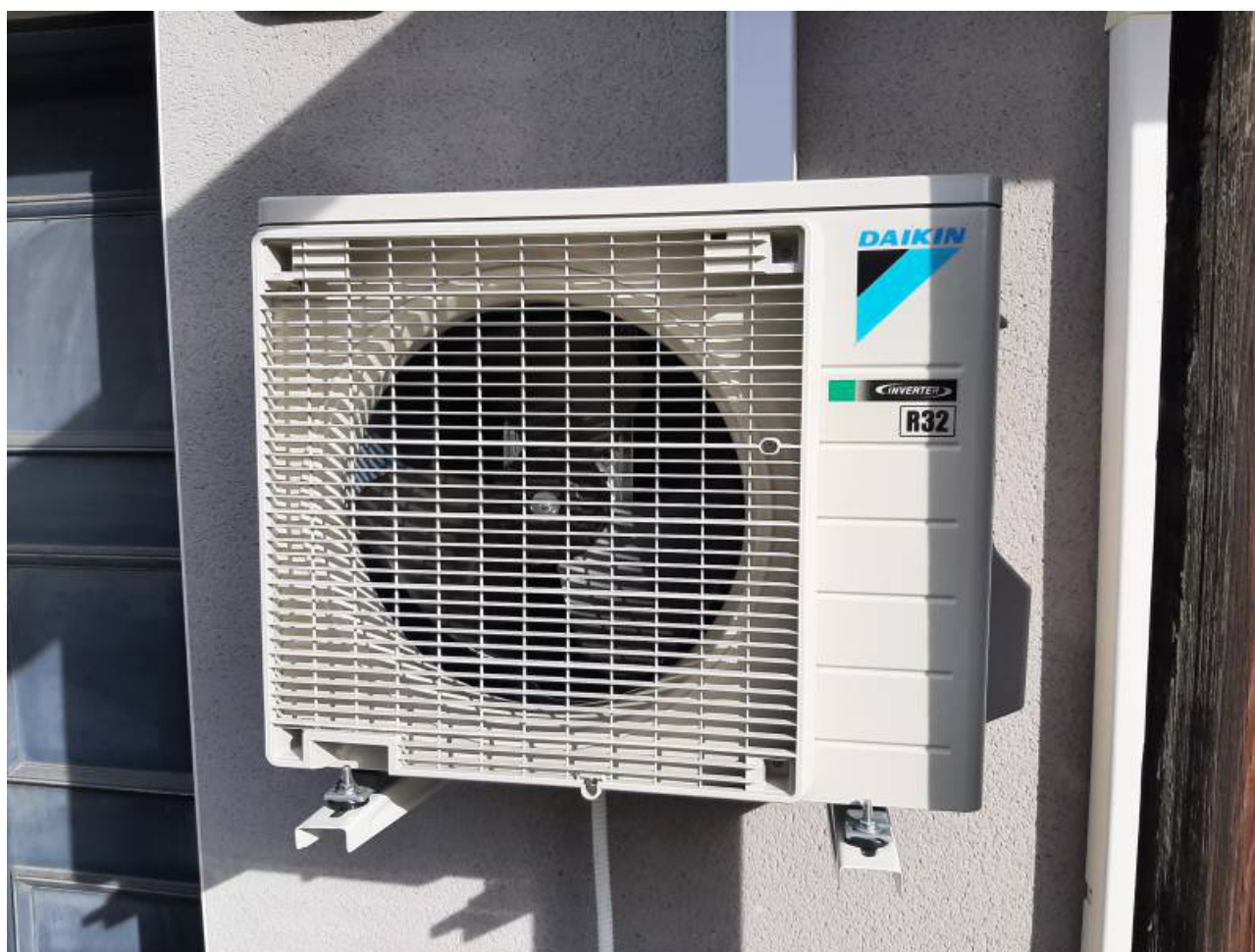
André JOFFRE
Président de Qualit'EnR



RAPPORT D'AUDIT

VERIFICATION DE L'INSTALLATION D'UNE POMPE À CHALEUR

Dans le cadre de la qualification QualiPAC mod. Chauffage et ECS
FR-AUD-05 Rev06 - Decembre 2020



Mission	
N° de mission :	104606
Visite effectuée le :	08/09/2022
Organisme de contrôle :	Evonia
Auditeur :	GEMINIANI Dominique

Installation	
Nom de l'utilisateur :	TREUTENAERE Hélène
Adresse de la visite :	5 rue Carpentier 31700 BLAGNAC

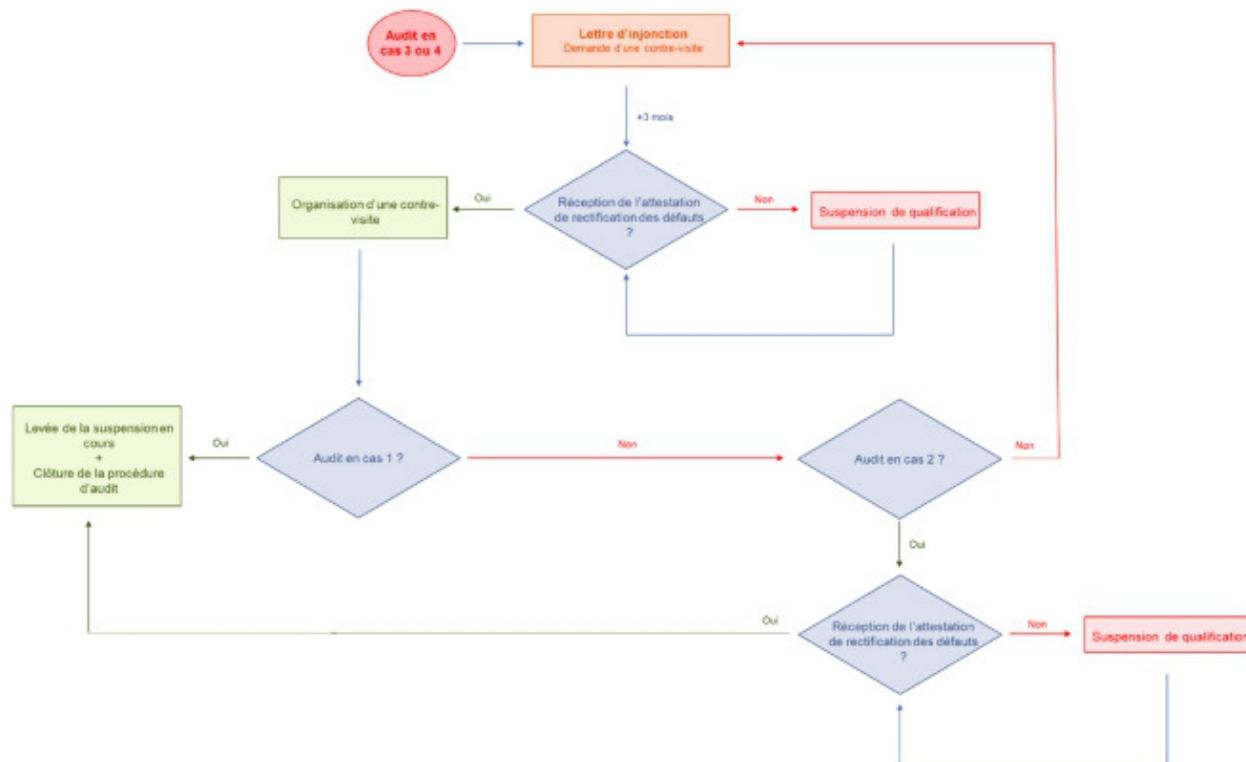
Entreprise titulaire de la qualification	
Raison sociale :	CCEB
Identifiant :	43617

L'installation décrite ci-après a été visitée dans le cadre du contrat liant Evonia à Qualit'EnR. Ce contrat a pour objectif d'assurer le suivi des prestations des installateurs titulaires de la qualification QualiPAC.

Ce contrôle est réalisé sur la base du Référentiel qualité mis au point avec l'association Qualit'EnR, et ne constitue en aucun cas un contrôle de la conformité aux règles de l'art de l'ensemble de l'installation pac air-air présent.

Les actions à mener suite à l'audit suivant son résultat, sont les suivantes :

- **Cas 1 "Excellente prestation"** : l'installation est réalisée dans les règles de l'art sans aucun défaut. L'entreprise n'a aucune action complémentaire à mener.
- **Cas 2 "Prestation satisfaisante"** : l'installation présente entre 1 et 4 non-conformité(s) mineure(s) qui ne remet(tent) pas pour autant en cause le fonctionnement de l'installation ni la sécurité de l'utilisateur. L'entreprise doit corriger sous 3 mois les défauts constatés et retourner une attestation de correction des défauts à Qualit'EnR. En l'absence de retour de l'entreprise dans ce délai, le droit d'usage de la marque QualiPAC de l'entreprise sera suspendu par Qualit'EnR, tant que l'attestation de correction des défauts complétée n'aura pas été retournée à Evonia.
- **Cas 3 "Prestation insuffisante"** : l'installation présente au moins 5 non-conformités mineures et/ou 1 non-conformité majeure qui remet en cause le bon fonctionnement de l'installation. Une fois les défauts corrigés, l'entreprise doit retourner l'attestation de rectification des défauts directement à l'organisme de contrôle accompagnée du paiement nécessaire à la mise en place de la contre-visite. En l'absence de contre-visite confirmant la correction de l'ensemble des défauts dans un délai de 3 mois après l'envoi du rapport, le droit d'usage de la marque QualiPAC de l'entreprise sera suspendu par Qualit'EnR tant que le rapport de contre-visite attestant que les défauts ont été corrigés n'aura pas été établi par Evonia.
- **Cas 4 "Prestation défailante"** : l'installation présente au moins 2 non-conformités majeures qui remettent en cause le bon fonctionnement de l'installation. Une fois les défauts corrigés, l'entreprise doit retourner l'attestation de rectification des défauts directement à l'organisme de contrôle accompagnée du paiement nécessaire à la mise en place d'une contre-visite. En l'absence de contre-visite confirmant la correction de l'ensemble des défauts dans un délai de 3 mois après l'envoi du rapport, le droit d'usage de la marque QualiPAC de l'entreprise sera suspendu par Qualit'EnR tant que le rapport de contre-visite attestant que les défauts ont été corrigés n'aura pas été établi par Evonia.



Dans le cas d'une contre-visite, celle-ci sera à la charge de l'installateur (montant 2022 : 131,00 € H.T. facturé par Evonia).

Suspension de qualification

En cas de suspension de l'usage de la marque QualiPAC, l'entreprise n'aura plus le droit de faire référence à la qualification QualiPAC, elle sera retirée des listes des entreprises QualiPAC et ne pourra pas renouveler sa qualification tant que la suspension sera effective.

Contre-visite

L'objet d'une contre-visite est de contrôler uniquement la correction des non-conformités constatées lors de l'audit de l'installation. La contre-visite est obligatoire pour lever les réserves émises sur une non-conformité majeure "EcM". Suite à un résultat d'audit de niveau "cas 3" ou "cas 4", l'organisme de contrôle doit, en liaison directe avec l'installateur, se charger d'effectuer les contre-visites commandées et payées par un installateur. La programmation de la contre-visite se fait avec l'installateur et le client. Suite à la contre-visite de l'installation, l'organisme de contrôle rédige un rapport d'audit simplifié qu'il transmet à Qualit'EnR, qui le transmet à l'entreprise.

Informations	
Nom et prénom de la personne présente	treutenaere helene
L'utilisateur est il propriétaire ou locataire ?	Propriétaire
Respect de la charte QualiPAC	
Point 3 : Conseil - Le conseil de l'entreprise dans le choix d'une installation adaptée à vos besoins, vous a paru :	Satisfaisante
Point 4 : Devis détaillé - Le devis détaillé fourni par l'entreprise, vous a paru	Satisfaisante
Point 4 : Devis détaillé - Comment évaluez-vous la pertinence de ce devis par rapport à l'installation réalisée	Satisfaisante
Point 5 : Aspect administratif - Les informations communiquées par l'entreprise sur les démarches administratives vous ont paru	Très satisfaisante
Point 7 : Documents administratifs - Documents fournis par l'entreprise qui a facturée	Devis détaillé Facture détaillée
Point 7 : Documents administratifs - Comment évaluez-vous l'aide de l'entreprise dans vos démarches administratives	Satisfaisante
Point 8 : Facture détaillée - Le détail de la facture vous a paru	Satisfaisant
Point 9 : Entretien - L'entreprise vous t'elle proposé un contrat d'entretien	Oui
Point 9 : Entretien - En cas d'incident de fonctionnement, l'intervention de l'entreprise vous a paru	Ne se prononce pas
Satisfaction générale de l'utilisateur	
Quelles ont été vos motivations pour installer ce type de système ?	Economique - défiscalisation
Observations éventuelles de l'utilisateur :	-
Défauts éventuels signalés par l'utilisateur à l'installateur :	-
Si oui, l'utilisateur a-t-il trouvé la réactivité de l'installateur satisfaisante	Ne se prononce pas
Le bruit de l'installation engendre t-il une gêne pour l'usager ?	Non
Le bruit de l'installation engendre t-il une gêne pour le voisinage ?	Non
Y a-t-il eu des réclamations du voisinage concernant l'installation ?	Non
Si oui, préciser :	-
L'installation est-elle visible par le voisinage ?	Non
Comment avez-vous choisi l'entreprise qui a réalisé les travaux ?	L'entreprise vous a été recommandée par une collectivité locale (Région, ADEME, Espace info énergie...)
Le choix d'une entreprise QualiPAC est dû :	A l'affichage des engagements de l'entreprise (Charte...)
La qualité du travail effectué vous paraît-elle	Très satisfaisante
Recommanderiez-vous à un tiers d'installer une Pompe à Chaleur chez lui ?	Oui
Si oui, lui conseillerez-vous de faire appel à une entreprise QualiPAC ?	Oui

Identification de l'entreprise

L'entreprise est présente lors de la visite de l'installation ?

oui



Ref.	Point de contrôle	Oui	Non	NV	SO	Commentaire
Rapport de mise en service						
A.2.a	Existence d'une attestation de mise en service	X				
A.2.b	Un PV de réception a été établi entre l'installateur et le client	X				
A.2.c	Document, notice d'utilisation en français remis à l'utilisateur ou à disposition à proximité de l'appareil	X				
Electricité						
A.3.a	Présence d'un dispositif différentiel résiduel 30mA en amont ?	X				
A.3.b	Présence d'une protection contre les surintensités pour chaque circuit	X				
A.3.c	Raccordement et câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100, y compris raccordement à la terre	X				
A.3.d	Adéquation entre puissance de la PAC et la puissance électrique disponible	X				
Suivi de l'installation						
A.4.a	Contrat d'entretien proposé au client	X				
A.4.b	Registre frigorigène si installation > 2kg	X				
Généralités						
A.5.a	La fiche d'autocontrôle a été utilisée et a été présentée lors de l'audit	X				
A.5.b	Le fonctionnement de l'appareil et les consignes d'entretien ont été expliqués au client	X				
Dossier de conception						
Générateur						
E.1.a.1	Existence du calcul des déperditions et d'une note de dimensionnement	X				
E.1.a.2.1	Pas de Sous dimensionnement : Le générateur couvre au moins 80% des déperditions à T = T base si T arrêt PAC ≤ T base, et T = T arrêt PAC	X				
E.1.a.2.2	Pas de Sur dimensionnement : Le générateur couvre au maximum 100% des déperditions à T = T base (si T arrêt PAC < T base) ou T = T arrêt PAC	X				
Appoint de la PAC						
E.1.b.1	Si appoint, pas de sous dimensionnement : La puissance calorifique du couple générateur + appoint est supérieur ou égale à 120 % des déperditions à T base	X				
Réseau aéraulique						
E.1.c.1	Existence de la note de dimensionnement du réseau aéraulique ou conformité aux prescriptions du fabricant	X				

Ref.	Point de contrôle	Oui	Non	NV	SO	Commentaire
E.1.c.3	Diamètre des gaines réseau aéraulique au moins égal à celui de la sortie de l'unité intérieure et du diamètre de sortie du plenum de soufflage. Sinon, présentation d'une note de calcul (air/air gainé)				X	Non gainable
E.1.c.5	Epaisseur d'isolation des gaines du réseau aéraulique en combles non chauffées > 25 mm ou respect des préconisations fabricants (si unité intérieure installée en comble)				X	Non gainable
E.1.c.6	Présence de sortie d'air dans le plénum				X	Non gainable
E.1.c.7	Distance unité intérieure grille de reprise < 2m ou respect des préconisations fabricant				X	Non gainable
E.1.c.8	Distance entre le registre et la boîte de soufflage < 4m ou respect des préconisations fabricant				X	Non gainable
E.1.c.9	Existence d'un diffuseur pour chaque pièce de vie visée par le chauffage	X				
Rapport de mise en service						
E.2.b	Si raccordement de liaison frigorifique, présence d'une étiquette mentionnant la quantité et nature du fluide (charge initiale, appoint, charge finale)	X				
E.2.c	Présence des coordonnées de l'entreprise intervenue	X				
E.2.d	Raccordement et mise en charge du circuit frigorifique par une entreprise ayant une attestation de capacité	X				
Installation						
Générateur						
E.3.a.1	Generateur en adéquation avec le générateur mentionné sur la facture	X				
E.3.a.2	Installation de la PAC sur support sans liaison rigide avec le bâtiment (plots antivibratiles, supports désolidarisés, etc.)	X				
E.3.a.8	Fixations et accrochages de la PAC corrects (niveau, solidité) ?	X				
E.3.a.9	Fixations et accrochages des canalisations et accessoires corrects (solidité) ?	X				
E.3.a.3	Distance mini au mur du générateur > 20cm ou conforme aux préconisations du constructeur	X				
E.3.a.4	Le réseau frigorifique est entièrement calorifugé ?	X				
E.3.a.10	Le calorifuge du réseau frigorifique est en bon état ?	X				
E.3.a.11	Le réseau frigorifique en extérieur est placé dans une goutte ou autre protection mécanique ?	X				
E.3.a.5	Accessibilité aux zones de maintenance conforme aux prescriptions du constructeur ?	X				
E.3.a.6	Evacuation correcte des condensats	X				
E.3.a.7	Si raccordement aux eaux usées, existence d'un siphon	X				
Réseau aéraulique						

Ref.	Point de contrôle	Oui	Non	NV	SO	Commentaire
E.3.b.1	Grille de reprise du réseau aéraulique en RDC (si maison 2 niveaux)				X	Non gainable
E.3.b.2	Transfert d'air : dans toutes les pièces fermées et munies d'une bouche de soufflage, présence d'une grille de transfert ou d'étalonnage de 2,5 cm mini sous la porte				X	Non gainable
Régulation						
E.3.b.4	Existence d'une régulation d'ambiance par pièce de vie	X				

Description de l'installation	
Type d'installation	
Neuf	Non
Existant en relève	Non
Existant en substitution	Oui
Etude des déperditions thermiques	
Déperdition thermique de base (W)	2000
Température ext de base (°C)	-5
Surface (m ²)	40
Hauteur moyenne sous plafond (m)	2.5
Température d'ambiance mesurée dans les pièces (°C)	
T salle a manger	
T séjour	
T Ch 1	
T Ch 2	
T Ch 3	
T autres	

Stresdurapport constatés

Ref.	Niveau du défaut	Intitulé
Aucune erreur constatée		

Analyse technique

Risques pour l'utilisateur (identifiés par un examen visuel)	non
Commentaires	-
Risques pour le fonctionnement (identifiés par un examen visuel)	non
Commentaires	-
Conclusion	
Commentaire général de l'organisme de contrôle	-

Récapitulatif des défauts constatés

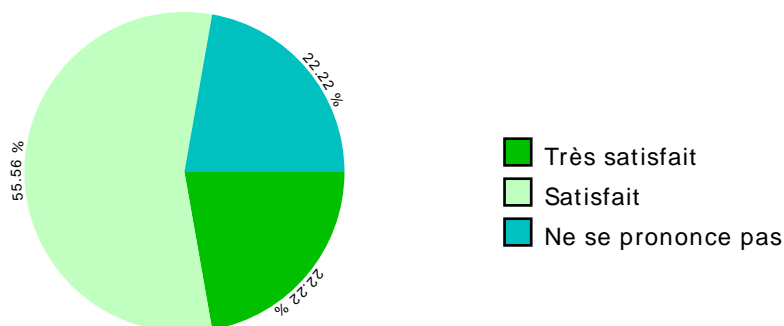
Défauts à corriger	A	EcM
CAS :	Cas n°1 Prestation excellente 0 défaut	
1 - Prestation excellente 0 défaut		
2 - Prestation satisfaisante 1 à 4 défauts A		
3 - Prestation insuffisante 1 défaut EcM ou 5 défauts A et plus		
4 - Prestation défailante 2 défauts EcM et plus		
Délais de réparation	-	
Contre visite obligatoire	non	

Légende :

A : Anomalie (défaut mineur)

EcM : Ecart majeur (défaut majeur)

Obs : Observation



Engagement de l'auditeur

Dans le cadre de la conduite de ce contrôle de réalisation et de la rédaction de ce rapport, l'auditeur a déclaré :

- ne pas avoir exercé au cours des 2 dernières années de services ou activités similaires à l'entreprise auditée ;
- ne pas avoir exercé au cours des 2 dernières années une activité de conseil auprès de l'audité ;
- à ce que le présent contrôle ait été réalisé avec la plus grande objectivité et impartialité.

Contexte

Niveau de prestation technique:

Cas 1

Qualité de l'organisation du contrôle:



Commentaire : -



Commentaire : -



Commentaire : -

Procès-verbal Réception des travaux

Je soussigné A. TRUCQUARD maître de l'ouvrage, après avoir procédé à la visite des travaux effectués par l'entreprise CCCB pour la commission en date du 23/10/2016 à 16h 30 déclare : (cocher la case appropriée)

Accepter la réception des travaux sans réserves à effet du : 30/10/2016

Accepter la réception assortie de réserves à effet du :

- Nature des réserves :
- Travaux à exécuter :

Délai impartit à compter de ce jour :

Par ailleurs, je reconnais avoir reçu : (cocher les cases appropriées)


Les informations nécessaires pour le fonctionnement des matériels installés

Les notices d'utilisation en français des matériels installés

Les informations relatives à l'entretien et la maintenance des matériels installés

Fait à : B. Bagnères le 30/10/16 en 2 exemplaires.

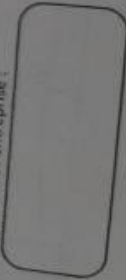
Signature de l'entrepreneur : CCCB
Pompes à Chaleur
 3 Rue des Meulins - 31200 CORNEBARRIEU
 28 Avenue d'Espagne - 64500 ANGLET
 Tél. 06 59 00 19 68 - Mail : cccb23@gmail.com
 SIRET 827 827 404 00037


Signature du client : 

Levée des réserves éventuelles

Le maître de l'ouvrage et l'entreprise constatent que les réserves mentionnées à la réception des travaux ont été valablement traitées en date du :

Fait à :

Signature de l'entreprise : 

Signature du client : 

Document en 4 exemplaires sur papier A4 - Procédure pour la levée d'installation dans les éoliennes renouvelables (version 2 - décembre 2016)

Commentaire : -

(1) IDENTIFIÉ (Nom, adresse et SIRET) : **M. TRISTAN NAEL**
 71 rue CARPENTIER
 37000 BLOIS
 05 51 11 11 11

(2) Localisation de la filière : **1**
 Localisation de la filière : OUI NON

(3) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**
 (D) : **0,55 kg CO₂**
 (E) : **0,00 kg CO₂**

(4) Manipulation du fluide frigorigère : **Par de fuite (Azote 25b)**

(5) Date de l'opération : **2015/11/11**

(6) Signature : **F. B. B. B. B.**
 (7) Nom et adresse : **Projet d'atelier**
3 Rue des Moulins - 37100 CORNEILLARIEU
28 Avenue d'Espérance - 64000 ANGLET
Tel: 02 59 26 19 16 - Mail: cceeb@signal.com
Site: www.cceeb.com - Tél: 059 827 454 0001

(8) Signature : **F. B. B. B. B.**
 (9) Nom et adresse : **TECUTERNA**
3015/11/11

(10) Installation de traitement (Nom et adresse) : **Installation de traitement**

(11) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(12) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(13) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(14) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(15) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(16) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(17) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(18) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(19) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(20) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(21) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(22) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(23) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(24) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(25) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(26) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(27) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(28) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(29) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(30) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(31) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(32) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(33) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(34) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(35) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(36) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(37) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(38) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(39) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(40) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(41) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(42) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(43) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(44) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(45) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(46) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(47) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(48) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(49) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(50) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(51) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(52) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(53) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(54) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(55) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(56) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(57) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(58) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(59) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(60) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(61) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(62) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(63) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(64) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(65) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(66) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(67) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(68) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(69) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(70) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(71) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(72) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(73) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(74) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(75) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(76) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(77) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(78) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(79) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(80) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(81) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(82) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(83) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(84) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(85) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(86) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(87) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(88) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(89) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(90) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(91) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(92) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(93) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(94) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(95) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(96) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

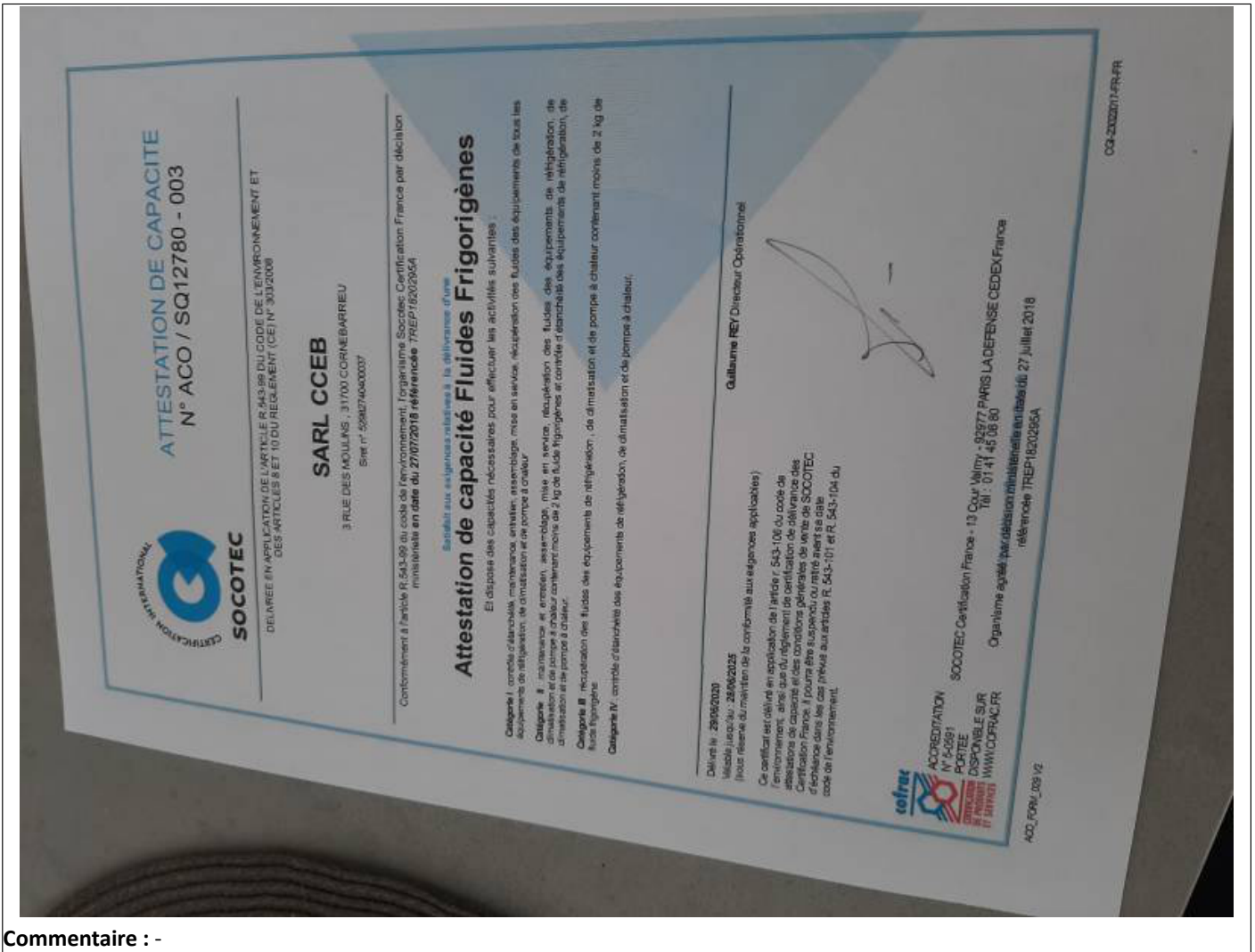
(97) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(98) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(99) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

(100) Quantité de fluide récapitulée totale (D+E) : **0,55 kg CO₂**

Commentaire : -



Commentaire : -

31/08/2022

MMME TREUTENRE
5 RUE R CARPENTIER
31700 BLAGNAC

CCEB
Pompes à Chaleur
3 Rue des Moulins - 31700 CORNEBARRIEU
28 Avenue d'Espagne - 64600 ANGLET
Tél. 06 59 03 19 69 - Mail : cceab23@orange.com
Siret 529 427 404 00037

CCEE

NOTE DE DIMENSIONNEMENT

↓

SURFACE DU LOGEMENT	40	m ²
HAUTEUR SOUS PLAFOND	2,5	m
TEMPERATURE DE BASE	-5	°C
TEMPERATURE DU LOGEMENT	20	°C
COEFFICIENT G	0,8	

→

calcul du G	
maison RT2012	0,4
maison RT2005	0,8
maison après 1995	0,9
maison isolée	1,1
maison isolation moyenne	1,3
maison ancienne	1,5

DEPERDITION	2000	watts
--------------------	-------------	--------------

Puissance à 60 % des déperditions à T base 1200 watts
Puissance à 140 % des déperditions à T base 2800 watts

Puissance de la PAC installée à T base-5° 2,24 watts

CCEB / 3 RUE DES MOULINS, 31700 CORNEBARRIEU / 28 AVENUE D Espagne, 64600 ANGLET / 0659001969 / Siret 52982740400037

Commentaire : -

EUROL C.C.E.B
 3 RUE DE LAUNIS
 31700 CORNEBARRIEU
 28 AVENUE D'ESPADNE
 31000 ANGLETT
 Tel portable : 062007848
 Fax :
 Site web : www.cceb.fr/realisation.com
 Email : cceba@wanadoo.fr

CCEB

Madame TREUTENAERE HELENNE
 5 Rue Roger Carpentier
 31700 BLAGNAC

Facture

Numero	Date	Code client	Date échéance	Mode de règlement	N° de TVA intracom
FA00000388	30/05/2022	CL00617	30/05/2022	Chèque au comptant	

Code	Description	Cote	P. U. HT	Montant HT	TVA
AR00004	Pompe à chaleur air/air DAIKIN SENSIRA / P-aliance système chauffage 3.5 kw / ref int: FTXF35C, ref ext: RXP35C / SCOP 4.1	1,00	873,60	873,60	20,00
AR00003	Pose et fourniture de l'alimentation électrique	1,00	95,00	95,00	20,00
AR000034	Support tube frigo, condensat, goulotte liaison électrique	1,00	217,50	217,50	20,00
AR00001	Installation du mono split, mise en service et essais	1,00	610,00	610,00	10,00
AR126	ATTESTATION RVE QUALIPAC N43817	1,00	0,00	0,00	10,00

Siret : 52962740400037 - APE : 4322B - N° TVA intracom : FR6559227404 - Capital : 2 000,00 €
 Siège social : - 31700 CORNEBARRIEU

1 sur 2

Commentaire : -